

Conditions d'adhésion

Pour participer aux compétitions organisées par **l'Association des Seniors Golfeurs des Pays de la Loire**, vous devez :

- être **membre abonné cotisant à l'année** d'un golf des Pays de la Loire, à condition que ce club ait un délégué pour le représenter et pour organiser les compétitions.
- être **licencié** à la Fédération Française de Golf et avoir remis à votre club un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique du golf.
- avoir un **index inférieur ou égal à 28,4**. (exceptions pour les renouvellements)
- être à jour de votre **cotisation annuelle** (40€).

Le règlement de la cotisation donne droit à l'obtention d'un **polo logoté** « Seniors Golfeurs des Pays de la Loire + le nom de votre golf ».

Lors des compétitions en greensome, stableford ou strokeplay, en complément du **green-fee** négocié avec chaque golf, un **droit de jeu de 5€** par joueur et par journée est perçu pour l'Association SGPDLL.

Après chaque épreuve, une **balle logotée SGPDLL** est donnée en échange de la carte de score et une **remise des prix** est organisée (sauf lors des match-plays), suivie d'un « **pot de l'amitié** » pris en charge par l'Association SGPDLL.

A la fin de l'année, les vainqueurs des différents championnats, par équipes et individuels, sont nommés et récompensés au cours de la soirée qui suit la dernière compétition.